

Conditions commerciales DynamicMail - Luxembourg (LU) - fr-LU

Version 1.1. En vigueur à compter du 18 mai 2026.

Les présentes Conditions commerciales régissent l'utilisation professionnelle de DynamicMail, DynamicBooks, Data Rooms, Agents et des services logiciels connexes fournis par Eregis, Inc. (Eregis). Elles s'appliquent au client ou à l'expéditeur qui accepte ces conditions, signe une commande, utilise les services ou utilise les services par l'intermédiaire d'un revendeur ou partenaire autorisé.

Les présentes conditions sont les conditions commerciales publiées de DynamicMail pour la locale et le pays sélectionnés. Elles sont générées à partir de documents pays sourcés et de la politique produit. Elles n'indiquent ni ne suggèrent une approbation par un conseil juridique externe, sauf si un avis d'approbation distinct est joint au document publié.

1. Services

1.1 DynamicMail

DynamicMail fournit des logiciels destinés aux workflows de communication professionnelle. Selon le plan acheté et les fonctionnalités activées, DynamicMail peut prendre en charge la préparation, l'envoi, la réception, le routage, la classification, l'archivage, la signature, la synthèse, l'extraction de données structurées et le suivi de communications professionnelles et de documents connexes.

La distribution DynamicMail, les boîtes aux lettres, la vérification d'identité, la signature, le paiement et la connectivité avec les administrations publiques sont décrits de manière neutre quant aux prestataires, sauf si la politique applicable à la locale autorise expressément une formulation nommant un prestataire. Les conditions publiques ne doivent pas nommer un prestataire particulier de distribution, de boîte aux lettres, d'identité, de signature, de paiement ou d'administration publique, ni engager DynamicMail envers un tel prestataire, sauf si la dérogation pays et la politique locale l'autorisent.

Les services sont des services logiciels professionnels mis à disposition au moyen de sites web, d'applications, d'API et de canaux numériques connexes. Les clients doivent examiner la description du service, la commande, les prix, la fiscalité, le renouvellement, l'annulation, le support et les conditions d'utilisation avant de les accepter.

DynamicMail peut envoyer des avis relatifs au service par voie électronique aux canaux de compte, d'administration, de facturation, de produit, de support ou autres canaux de notification fournis par le client, sauf si la loi applicable impose une autre méthode.

1.2 DynamicBooks

DynamicBooks fournit des fonctionnalités logicielles qui aident les clients à organiser les factures, les références de paiement, les documents justificatifs, les données de support comptable et les workflows d'administration d'entreprise. DynamicBooks ne remplace pas les obligations comptables, fiscales, juridiques, d'audit ou de déclaration légale du client.

Le client demeure responsable de vérifier les résultats, de tenir les livres et documents requis, d'appliquer le traitement fiscal correct, de déposer les déclarations requises et d'obtenir un conseil professionnel lorsque cela est nécessaire.

DynamicBooks est un logiciel d'organisation des documents d'entreprise et des workflows de facturation. Il ne constitue pas un conseil juridique, fiscal, comptable, d'audit ou de dépôt.

DynamicBooks fournit un support logiciel pour les documents et workflows de facturation. Il ne constitue pas un conseil fiscal, comptable, d'audit, juridique ou de dépôt auprès d'une administration publique, et le client demeure responsable de la vérification et de la conformité.

Le client demeure responsable de conserver les livres, factures, exports, documents fiscaux, dépôts et pièces justificatives pendant les périodes et dans les formats requis par la loi.

Le client est responsable de vérifier les champs de facture, codes fiscaux, taux de TVA, numéros de TVA, traitements de devise, notes de crédit et exports comptables avant de les déposer ou de s'y fier.

DynamicBooks peut aider à conserver et exporter des documents, mais le client demeure responsable de fixer les périodes de conservation et de préserver les documents requis par la loi.

DynamicBooks peut prendre en charge la préparation ou l'export de données de facture, mais ne garantit pas la conformité de la facturation électronique, l'acceptation par une autorité, l'accès à un réseau de distribution spécifique ni le reporting auprès de l'administration fiscale, sauf accord exprès.

1.3 Data Rooms

Data Rooms fournit des espaces documentaires contrôlés pour les documents d'entreprise, les contreparties, les équipes internes et les participants externes autorisés. Data Rooms peut comprendre des contrôles d'accès, l'organisation de documents, des autorisations, des événements d'audit et des fonctionnalités de collaboration.

Le client est responsable de sélectionner les utilisateurs autorisés, de configurer les accès, de vérifier les éléments partagés et de supprimer les accès lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.

Data Rooms est une fonctionnalité logicielle d'espace documentaire. La disponibilité, la conservation, les contrôles d'accès, les exports d'audit et les autorisations des participants dépendent du plan applicable, de la commande, de la dérogation pays et de la configuration du client.

1.4 Agents

Agents fournit des workflows assistés par logiciel pour la vérification, la classification, l'extraction, la rédaction, la synthèse, le routage, les rappels et les tâches opérationnelles liés aux documents. Agents peut utiliser l'automatisation et un traitement pris en charge par l'AI, mais ne remplace pas la vérification, l'approbation ou le jugement professionnel du client, ni un conseil juridique, fiscal, comptable, financier, médical ou autrement réglementé.

Le client est responsable de vérifier les sorties d'Agent avant de s'y fier, de les envoyer, de les signer, de les déposer, de les comptabiliser, de les payer ou de les utiliser dans des décisions réglementées ou à fort impact.

Agents est une fonctionnalité de workflow assisté par logiciel. La disponibilité d'Agents, les tâches prises en charge, les limites d'utilisation, les exigences de vérification humaine et le traitement pris en charge par l'AI dépendent du plan applicable, de la commande, de la dérogation pays et de la configuration du service.

1.5 Crédits Agents

Les crédits Agents sont des crédits d'utilisation logicielle non monétaires qui attribuent uniquement un accès à des fonctionnalités Agents admissibles, au traitement AI, à des exécutions d'automatisation ou à des paliers d'utilisation. Les crédits Agents ne sont pas de l'argent, des espèces, une valeur stockée, des dépôts, des fonds transférables, des soldes de paiement réglementés ou des soldes de transfert de fonds. Les crédits Agents n'ont aucune valeur monétaire, ne sont pas échangeables contre de l'argent, ne sont pas transférables sauf autorisation expresse dans le compte du client, et peuvent expirer ou être consommés selon l'offre, la commande ou la politique d'utilisation applicable.

Les crédits Agents sont uniquement des crédits d'utilisation logicielle non monétaires. Ils ne constituent pas de l'argent, des espèces, une valeur stockée, des dépôts, des fonds transférables, des soldes de paiement réglementés, des soldes de remboursement, des portefeuilles, de la monnaie électronique, des comptes de paiement, des soldes de transfert de fonds, des équivalents de devise ou une valeur monétaire remboursable ou échangeable contre de l'argent.

2. Accès, comptes et administration

Le client doit fournir des informations exactes relatives au compte, à la facturation, à la fiscalité et aux administrateurs. Le client est responsable de toute activité effectuée sous son compte, de la configuration des autorisations des utilisateurs et du respect des présentes conditions par les utilisateurs autorisés.

Le client doit protéger les identifiants, clés d'intégration, permissions de signature, rôles d'administrateur et tout système connecté. Le client doit informer rapidement Eregis de tout accès non autorisé, identifiant compromis, soupçon d'utilisation abusive ou incident de sécurité affectant les services.

L'accès aux fonctionnalités bêta, d'aperçu, de pilote, d'intégration, de revendeur, de partenaire ou d'API peut être limité, modifié ou retiré. Toute commande propre à une fonctionnalité, tout addendum relatif au traitement des données, toute description de service ou toute annexe de sécurité prévaut en cas de conflit exprès avec ce modèle.

3. Contenu du client et responsabilités

Le client est responsable de tous les documents, messages, données de destinataire, données d'expéditeur, métadonnées, factures, références de paiement, fichiers Data Room, entrées d'Agent, instructions d'Agent et autres contenus soumis aux services ou générés par ceux-ci.

Le client doit disposer de tous les droits, consentements, avis, autorisations et bases licites nécessaires pour utiliser les services, envoyer des communications, traiter des données à caractère personnel, inviter des utilisateurs, demander des signatures, conserver des documents et utiliser des systèmes connectés.

Le client doit veiller à ce que les communications soient exactes, licites, pertinentes pour le destinataire et envoyées à des fins professionnelles légitimes. Le client ne doit pas utiliser les services pour contourner des avis requis, des protections des consommateurs, des règles de distribution réglementée, des obligations de conservation de documents ou des règles de vérification d'identité.

4. Utilisation acceptable

Le client ne doit pas utiliser les services pour :

- enfreindre la loi, des sanctions, des contrôles à l'exportation, des décisions de justice, des injonctions réglementaires ou les droits de tiers;
- envoyer du contenu illicite, trompeur, harcelant, haineux, menaçant, exploitant, diffamatoire ou contrefaisant;
- distribuer des logiciels malveillants, du hameçonnage, des éléments de collecte d'identifiants, du spam, de la publicité en masse ou des communications non sollicitées hors d'un plan approuvé;
- perturber la sécurité, la disponibilité, l'authentification, les limites de débit, la journalisation, la surveillance ou les contrôles d'abus du service;
- procéder à de l'ingénierie inverse, extraire des données, explorer, comparer à des fins concurrentielles, revendre sans autorisation ou créer des services dérivés à partir de la plateforme;
- utiliser Agents ou les fonctionnalités prises en charge par l'AI pour prendre des décisions exigeant un jugement professionnel ou réglementé sans vérification humaine appropriée;
- téléverser des données sensibles, restreintes ou réglementées sauf si le plan applicable, les conditions de traitement des données et la dérogation pays autorisent cette utilisation; ou
- utiliser les crédits Agents d'une manière qui les présente comme de l'argent, une valeur stockée, des dépôts, des fonds transférables, des soldes de paiement réglementés ou des soldes remboursables.

Lorsque le client dispose de droits de consommateur, d'entrepreneur individuel, de professionnel individuel ou de petite entreprise auxquels il ne peut être renoncé en vertu du droit luxembourgeois ou du droit de l'Union européenne, ces droits s'appliquent malgré toute clause incompatible.

Les clients ne doivent pas téléverser de données d'identité sensibles, réglementées ou à haut risque sauf si le plan applicable, les conditions de traitement des données et le workflow autorisent cette utilisation.

5. Intégrations et connectivité neutre quant aux prestataires

Les services peuvent interagir avec des systèmes tiers, services d'identité, services de signature, réseaux de boîtes aux lettres ou de distribution, prestataires de traitement des paiements, systèmes comptables, prestataires de services cloud, systèmes des administrations publiques et infrastructures gérées par le client.

Les conditions publiques doivent décrire ces intégrations uniquement par fonction, sauf si la politique applicable à la locale autorise expressément une formulation nommant un prestataire. La disponibilité, le routage, l'admissibilité, les contrôles d'identité, la méthode de signature, la méthode de paiement, la méthode de distribution, la connectivité avec les administrations publiques et le choix du prestataire peuvent varier selon le pays, la configuration du client, le revendeur, le plan et la maturité technique.

Le client est responsable des comptes, autorisations, consentements, frais, configurations et obligations de conformité relatifs aux systèmes tiers choisis par le client. Eregis n'est pas responsable d'un système tiers hors de son contrôle, sauf exigence de la loi applicable ou accord écrit exprès.

6. Prix, paiements, taxes et facturation

Le client doit payer tous les frais, frais d'utilisation, frais d'abonnement, dépassements, taxes, droits, montants de retenue et autres montants indiqués dans la commande applicable, la page tarifaire, l'accord de revendeur ou la facture.

Sauf indication contraire dans la commande applicable, les frais s'entendent hors taxes. Le client est responsable des taxes, droits, charges publiques et retenues obligatoires, à l'exception des taxes assises sur le revenu d'Eregis. Si une retenue est exigée par la loi, le client doit fournir la documentation requise et payer les montants supplémentaires lorsque le contrat l'exige ou lorsque le droit local l'autorise.

Les factures, reçus, notes de crédit, remboursements, données d'enregistrement fiscal, méthodes de paiement, intérêts de retard, droits de suspension et cycles de facturation sont régis par la commande applicable et la dérogation pays. Les frais fondés sur l'utilisation peuvent être facturés à terme échu. Les allocations d'utilisation logicielle prépayées, y compris les crédits Agents, peuvent être consommées, expirer ou être réinitialisées comme décrit dans le plan applicable.

Le client doit fournir des informations exactes relatives au RCS, à la TVA, à la facturation et au statut fiscal lorsque cela est nécessaire pour la facturation ou la conformité fiscale.

Sauf indication contraire dans une commande, les frais s'entendent hors TVA, retenues, droits et autres taxes. DynamicMail peut ajouter les taxes requises aux factures et peut demander les informations fiscales nécessaires pour émettre des factures valables.

Les taxes transfrontalières, le traitement d'autoliquidation, les retenues, l'enregistrement à la TVA et les obligations de reporting des factures dépendent du statut du client, du lieu de fourniture, de l'entité contractante et de la loi applicable.

Lorsque la facturation électronique ou le reporting des factures s'applique, le client demeure responsable de sa propre classification, configuration, canal d'autorité, paramétrage du reporting et respect des échéances, sauf accord écrit exprès contraire de DynamicMail.

Les remboursements, crédits, extournes, notes de crédit fiscales et corrections de factures sont traités conformément à la commande applicable, aux règles de facturation fiscale et à la loi impérative.

Les factures et reçus peuvent comprendre : la dénomination sociale ou le nom commercial du fournisseur; la forme juridique du fournisseur; l'adresse du siège social du fournisseur; la mention Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg ou R.C.S. Luxembourg suivie du numéro d'immatriculation le cas échéant; le numéro d'autorisation d'établissement le cas échéant; la date d'émission de la facture; le numéro séquentiel de facture; le numéro d'identification TVA du fournisseur le cas échéant; le nom complet et l'adresse du fournisseur et du client assujetti ou de la personne morale non assujettie lorsque requis; la date de livraison, d'achèvement du service, la période de service ou le paiement d'acompte lorsqu'ils diffèrent de la date d'émission; la quantité et la nature des biens ou l'étendue et la nature des services rendus; le prix hors taxe et les éléments de la base imposable ventilés par taux de TVA le cas échéant; les taux de TVA applicables et les montants de TVA; la raison pour laquelle une opération n'est pas soumise à la taxe le cas échéant; les mentions d'autoliquidation, de comptabilité de caisse, d'autofacturation, de régime de marge ou de moyens de transport neufs intra-UE le cas échéant.

7. Protection des données, sécurité et confidentialité

Chaque partie doit respecter les obligations applicables en matière de protection des données, de vie privée, de sécurité et de confidentialité. Lorsque Eregis traite des données à caractère personnel pour le client, les parties doivent appliquer l'addendum relatif au traitement des données applicable ou des conditions de sous-traitance équivalentes.

Le client est responsable de la licéité, de l'exactitude, de la minimisation, de la conservation, des contrôles d'accès, des avis et des instructions relatifs aux données à caractère personnel soumises aux services. Eregis doit maintenir des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour les services et traiter les données à caractère personnel du client conformément aux instructions documentées, sauf lorsque la loi impose un autre traitement.

Les sous-traitants ultérieurs, régions d'hébergement, mécanismes de transfert, périodes de conservation, annexes de sécurité et droits à la vie privée propres au pays doivent provenir de sources approuvées et être publiés uniquement au niveau de détail approuvé pour la locale. Les noms de prestataires ne peuvent être listés que si la politique de prestataires publics applicable à la locale le permet.

Lorsque DynamicMail traite des données à caractère personnel pour le client, DynamicMail le fait sur instructions documentées et conformément aux conditions de traitement des données applicables, sauf si la loi impose un autre traitement.

Le client doit disposer de tous les droits, avis, consentements, bases licites, autorisations et instructions requis pour les données à caractère personnel soumises aux services ou traitées par ceux-ci.

Les clients ne doivent pas téléverser de données d'identité sensibles, réglementées ou à haut risque sauf si le plan applicable, les conditions de traitement des données et le workflow autorisent cette utilisation.

Les traitements transfrontaliers, les sous-traitants ultérieurs, les accès de support et l'hébergement sont soumis aux conditions de traitement des données applicables et à toute garantie de transfert exigée par le RGPD ou par le droit luxembourgeois de la protection des données.

DynamicMail peut conserver des enregistrements lorsque cela est nécessaire pour fournir les services, prendre en charge les exports, protéger la sécurité, émettre des factures, résoudre des litiges et respecter les obligations juridiques, fiscales, comptables et d'audit applicables.

Les personnes physiques peuvent disposer de droits relatifs à la vie privée en vertu de la loi applicable. Les demandes concernant les données contrôlées par le client doivent être adressées au client, sauf si DynamicMail est tenue d'y répondre directement.

Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées que pour fournir ou recevoir les services, protéger des droits, respecter la loi ou exercer des recours. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations devenues publiques sans manquement, déjà connues sans obligation de confidentialité, développées indépendamment ou reçues licitement d'un tiers.

8. Propriété intellectuelle et retours

Eregis et ses concédants conservent tous les droits sur les services, logiciels, documentations, modèles, workflows, modèles d'AI, conceptions, API et technologies de plateforme. Le client reçoit uniquement le

droit limité d'utiliser les services pendant la durée de l'abonnement et conformément aux présentes conditions.

Le client conserve ses droits sur le contenu du client. Le client accorde à Eregis les droits nécessaires pour héberger, traiter, transmettre, transformer, afficher, sécuriser, prendre en charge, dépanner et exploiter le contenu du client pour les services et comme autrement permis par le contrat.

Les retours peuvent être utilisés sans restriction ni compensation, sauf accord écrit distinct contraire. Les retours ne doivent pas contenir d'informations confidentielles sauf si les parties ont convenu de les traiter comme confidentielles.

9. Support, disponibilité et modifications

Le support, les niveaux de service, les fenêtres de maintenance, les avis d'incident et l'onboarding sont fournis conformément au plan applicable, à la commande, aux conditions du revendeur ou à la description du service.

Eregis peut améliorer, modifier, suspendre ou arrêter des fonctionnalités lorsque le changement ne réduit pas matériellement le service acheté par le client pendant la durée active. Les modifications défavorables importantes des présentes conditions ou des engagements de service achetés doivent être communiquées conformément au délai de notification requis par la commande applicable ou la dérogation pays.

10. Suspension

Eregis peut suspendre l'accès aux services, fonctionnalités, intégrations, Data Rooms, Agents, à l'envoi, à la réception, à la signature, aux fonctionnalités liées au paiement ou à l'accès API lorsque cela est raisonnablement nécessaire pour traiter un défaut de paiement, un risque de sécurité, une suspicion d'utilisation abusive, un risque juridique, une restriction imposée par un prestataire, l'intégrité du service ou une violation des présentes conditions.

Lorsque cela est pratique et licite, Eregis donnera un avis et une possibilité de résoudre le problème. Une suspension immédiate peut s'appliquer pour des motifs urgents de sécurité, juridiques, d'abus, de prestataire ou d'intégrité de la plateforme.

11. Durée, résiliation, export et suppression

Les présentes conditions prennent effet lorsque le client les accepte, signe une commande, commence à utiliser les services ou utilise les services par l'intermédiaire d'un revendeur ou partenaire autorisé. Elles continuent jusqu'à leur résiliation ou leur remplacement.

Chaque partie peut résilier conformément à la commande applicable, à l'accord de revendeur, à la dérogation pays ou à la loi impérative. Eregis peut résilier en cas de manquement important, défaut de paiement, utilisation illicite, risque de sécurité, restriction imposée par un prestataire, risque d'insolvabilité ou indisponibilité d'un service abandonné lorsque la loi le permet.

Après résiliation, le droit du client d'utiliser les services prend fin. L'export, la conservation, la suppression, l'assistance à la transition, le traitement des sauvegardes, l'accès à Data Room, l'accès

aux sorties d'Agent et les exigences légales de conservation des documents sont régis par la commande applicable, les conditions de traitement des données et la dérogation pays.

Les clients demeurent responsables d'exporter, conserver et préserver les documents pendant les périodes et dans les formats requis par la loi applicable.

Les remboursements, crédits, extournes, notes de crédit fiscales et corrections de factures sont traités conformément à la commande applicable, aux règles de facturation fiscale et à la loi impérative.

12. Clauses de non-garantie

Les services sont des outils logiciels. Ils ne fournissent pas de conseil juridique, fiscal, comptable, d'audit, financier, médical, en matière d'emploi, de dépôt auprès d'une administration publique ou autre conseil professionnel réglementé. Les sorties de DynamicBooks, sorties d'Agent, données extraites, synthèses, recommandations de routage, références de paiement et classifications de documents nécessitent une vérification par le client.

Sauf disposition expresse dans un accord écrit ou exigence de la loi, les services sont fournis sans garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon, de fonctionnement ininterrompu, de fonctionnement sans erreur ou d'obtention d'un résultat juridique, fiscal, comptable, de distribution, de paiement, de signature, d'identité ou commercial particulier.

13. Responsabilité

Chaque partie est responsable des pertes directes causées par son manquement, sa négligence, sa faute intentionnelle, une violation de confidentialité, une violation de la protection des données ou une violation de la loi, sous réserve des exclusions et limites autorisées par la loi applicable.

Aucune partie n'est responsable des dommages indirects, accessoires, spéciaux, consécutifs, exemplaires ou punitifs, ni des pertes de bénéfice, de chiffre d'affaires, de clientèle, de données, d'interruption d'activité, de service de remplacement ou de perte d'opportunité, sauf lorsque cette exclusion n'est pas autorisée par la loi.

La responsabilité globale d'Eregis pour les réclamations découlant des services ou s'y rapportant est limitée au plafond de responsabilité indiqué dans la commande applicable ou, si aucun plafond spécifique n'est indiqué, aux frais payés ou payables pour les services concernés pendant les douze mois précédant l'événement donnant lieu à responsabilité, sous réserve de la loi impérative, sauf pour la responsabilité qui ne peut être limitée par la loi ou la responsabilité expressément exclue du plafond dans la commande applicable ou la dérogation pays.

14. Indemnisation

Le client doit défendre et indemniser Eregis contre les réclamations de tiers découlant du contenu du client, d'instructions illicites, d'une utilisation non autorisée, d'une utilisation abusive des services, d'une violation des obligations d'utilisation acceptable, d'une violation des droits de tiers ou de l'utilisation des services en violation des présentes conditions.

Eregis doit défendre le client contre les réclamations de tiers alléguant que les services non modifiés violent des droits de propriété intellectuelle, sauf lorsque la réclamation découle du contenu du client, des instructions du client, de combinaisons non prises en charge, d'une modification non autorisée, de la poursuite de l'utilisation après avis ou d'une utilisation hors du contrat.

15. Avis

Les avis juridiques doivent être envoyés au 10655 NE 4th St, Suite 630, Bellevue, WA 98004, US et à support@dynamicmail.ai, ou à toute autre adresse de notification publiée par Eregis. Les avis au client peuvent être envoyés au propriétaire du compte, à l'administrateur, au contact de facturation, au revendeur, au canal de notification produit ou à l'adresse figurant dans la commande applicable.

Les avis électroniques sont permis lorsque la loi et la dérogation pays l'autorisent. Le client doit maintenir à jour les coordonnées d'administration, de facturation, fiscales et de notification.

16. Cession, revendeurs et affiliés

Le client ne peut pas céder le contrat sans consentement écrit préalable, sauf si la loi impérative l'autorise. Eregis peut céder le contrat à un affilié ou à un successeur dans le cadre d'une fusion, réorganisation, vente d'actifs ou changement de contrôle.

Si le client achète par l'intermédiaire d'un revendeur ou partenaire, les conditions commerciales telles que le paiement, la commande, le renouvellement et le support peuvent être traitées par ce revendeur ou partenaire. L'utilisation du produit, l'utilisation acceptable, la protection des données, la neutralité quant aux prestataires, les obligations relatives aux crédits Agents et les obligations de sécurité de la plateforme continuent de s'appliquer à l'utilisation des services par le client.

17. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont régies par le droit indiqué dans la commande applicable et par le droit impératif applicable au Luxembourg, sans égard aux règles de conflit de lois sauf si le droit impératif l'exige autrement.

Les litiges doivent être résolus devant le forum, le lieu, la procédure d'arbitrage, la procédure réglementaire ou le tribunal indiqué dans la commande applicable, ou devant tout autre forum requis par la loi impérative, sauf si la commande applicable, l'accord de revendeur, la loi impérative ou la dérogation pays impose un autre forum, lieu, processus de protection des consommateurs ou petites entreprises, procédure réglementaire, voie d'injonction ou règle d'arbitrage.

18. Dérogations pays

Les dérogations pays complètent ou remplacent le modèle global uniquement dans la mesure requise par le droit local sourcé, les informations obligatoires, la pratique commerciale ou la disponibilité produit approuvée.

Informations obligatoires

DynamicMail peut demander au client de fournir des informations légales, de facturation, fiscales, d'administration et de contact exactes nécessaires pour administrer le compte, émettre des factures, fournir le support et respecter les exigences d'information applicables.

Contractualisation électronique

Les présentes conditions s'appliquent lorsque le client les accepte, signe ou accepte une commande, crée ou administre un compte, ou utilise les services par l'intermédiaire d'un compte client ou revendeur autorisé.

Signatures et enregistrements électroniques

L'acceptation électronique, les approbations, avis, signatures, cachets, horodatages et enregistrements peuvent être utilisés lorsque la loi applicable l'autorise et que le workflow du service concerné les prend en charge.

Protection des données

Le client doit disposer de tous les droits, avis, consentements, bases licites, autorisations et instructions requis pour les données à caractère personnel soumises aux services ou traitées par ceux-ci.

Données sensibles

Les clients ne doivent pas téléverser de données d'identité sensibles, réglementées ou à haut risque sauf si le plan applicable, les conditions de traitement des données et le workflow autorisent cette utilisation.

Facturation et fiscalité

Sauf indication contraire dans une commande, les frais s'entendent hors TVA, retenues, droits et autres taxes. DynamicMail peut ajouter les taxes requises aux factures et peut demander les informations fiscales nécessaires pour émettre des factures valables.

DynamicBooks

DynamicBooks fournit un support logiciel pour les documents et workflows de facturation. Il ne constitue pas un conseil fiscal, comptable, d'audit, juridique ou de dépôt auprès d'une administration publique, et le client demeure responsable de la vérification et de la conformité.

Crédits Agents

Les crédits Agents sont uniquement des crédits d'utilisation logicielle non monétaires. Ils ne constituent pas de l'argent, des espèces, une valeur stockée, des dépôts, des fonds transférables, des soldes de paiement réglementés, des soldes de remboursement, des portefeuilles, de la monnaie électronique, des comptes de paiement, des soldes de transfert de fonds, des équivalents de devise ou une valeur monétaire remboursable ou échangeable contre de l'argent.

Droits impératifs

Lorsque le client dispose de droits de consommateur, d'entrepreneur individuel, de professionnel individuel ou de petite entreprise auxquels il ne peut être renoncé en vertu du droit luxembourgeois ou du droit de l'Union européenne, ces droits s'appliquent malgré toute clause incompatible.